

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°40-2021-329

PUBLIÉ LE 22 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

DDTM / Directrice

40-2021-12-20-00019 - Arrêté DDTM40 2021-1662 portant attribution points
NBI (5 pages)

Page 3

DDTM

40-2021-12-20-00019

Arrêté DDTM40 2021-1662 portant attribution
points NBI

Arrêté n° DDTM40-1662

**Arrêté portant définition des postes éligibles
au titre des 6 et 7ème tranches de l'enveloppe NBI DURAFOUR**

**La préfète,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 91-1067 du 14 octobre 1991 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de l'Espace ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires exerçant leurs fonctions en directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2015-510 du 07 mai 2015 portant charte de la déconcentration, modifié ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 18 novembre 2020, portant nomination de Madame Nadine CHEVASSUS, dans ses fonctions de directrice départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Landes à compter du 22 décembre 2020 ;

VU l'arrêté préfectoral DDTM/MMC/2021-8 en date du 31 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer du département des Landes et publié au RAA en date du 18 janvier 2021 ;

VU l'arrêté du 1er juin 2021 modifiant l'arrêté du 18 février 2021 portant répartition de l'enveloppe de nouvelle bonification indiciaire dans certains services déconcentrés, dans certains services techniques et dans certains services à compétence nationale du ministère de la transition écologique et solidaire au titre des 6e et 7e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

VU la délégation de signature de Madame la préfète des Landes en date du 10 mars 2021,

ARRETE :

Article 1 :

La liste des postes éligibles au titre des 6 et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFour pour les personnels administratifs de catégorie A est fixée en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

La liste des postes éligibles au titre des 6 et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFour pour les personnels administratifs de catégorie B est fixée en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 :

La liste des postes éligibles au titre des 6 et 7ème tranches de l'enveloppe DURAFour pour les personnels administratifs de catégorie C est fixée en annexe 3 du présent arrêté.

Article 4 :

La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer des Landes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Mont de Marsan, le **20 DEC. 2021**

La Directrice départementale des
territoires et de la mer,



Nadine CHEVASSUS

ANNEXE 1

Catégorie	Emploi	Service	Nombre de point
A	Adjoint aménagement au chef de service SAR	SAR	28
A	Responsable du bureau des affaires Réglementaires et Juridiques MMC	MMC	21
A	Responsable bureau de l'aménagement opérationnel de l'ADS et des taxes d'urbanisme SAR	SAR	21
A	Cheffe de mission MTE	MTE	21
A	Cheffe de mission MMC	MMC	28
A	Responsable du bureau financement SCH	SCH	21

ANNEXE 2

Catégorie	Emploi	Service	Nombre de point
B	Chef du bureau planification de l'urbanisme SAR	SAR	15
B	Chargé de planification SAR	SAR	15
B	Chargé de planification SAR	SAR	15
B	Chargé de planification SAR	SAR	15
B	Responsable pôle contrôle des règles de la construction SCH	SCH	15

ANNEXE 3

Catégorie	Emploi	Service	Nombre de point
C	Secrétaire de Direction	Direction	10